



13 ET 14 DECEMBRE 2025

**COUPE REGIONALE ADULTE
NOUVELLE AQUITAINE
COMPETITION REGIONALE
Club de patinage artistique de Limoges**

Limoges, le 15 octobre 2025

Madame, Monsieur, le président

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la Coupe Régionale Adulte nouvelle aquitaine qui se déroulera à Limoges le 13 et 14 décembre 2025.

Elle se déroulera à la patinoire olympique municipale de Limoges.

Veuillez trouver ci-dessous le règlement et les modalités d'inscription.

Au plaisir de vous accueillir à Limoges, veuillez agréer mes sportives salutations.

Mouna ABROUS
Présidente

COORDONNEES DU CLUB ORGANISATEUR :

Adresse club : 2 bd des petits carmes 87000 Limoges

Téléphone : 06 19 26 46 24

Mail : cpalimoges@gmail.com

Personnes référentes : Me ABROUS Mouna

TARIFS INSCRIPTIONS :

- Programme libre individuel : 50 €
- Programme libre et création : 75 €

Les organisateurs prévoient des sessions d'entraînements de 30 ou 45 minutes pour 7 patineurs Maximum avec la possibilité de patiner sur votre musique (Prévoir sur clef USB)

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de décaler une session si le nombre de patineurs minimum n'est pas atteint.

45min = 12€

30min = 8€

Minimum : 3 patineurs

Les horaires des sessions d'entraînements vous seront communiqués ultérieurement.

DATES CLES :

Date limite d'inscription : 10 novembre 2025

Date limite de paiement : 10 novembre 2025

Parution des horaires prévisionnels : à partir de 20 novembre 2025

Date limite d'envoi des musiques : 25 novembre 2025

Nombre limité à 100 inscriptions

REGLEMENT ADMINISTRATIF :

- Les patineurs devront être en possession, le jour de la compétition, d'une **licence compétition** ou d'une extension en patinage artistique délivrée par la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) pour la **saison 2025-2026**.

CATEGORIES :

☑ Adultes Bronze à Adulte Masters

« Programme libre », « programme de création » en individuel.

REGLEMENT :

☑ Se référer aux règlements nationaux : Le règlement s'appuie sur le règlement ISU voir book 2025-2026 .

ENGAGEMENTS :

* Les candidats s'engagent à respecter les horaires mis en place et doivent être présents 45 minutes avant le début des épreuves.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Date limite d'inscription : 10 novembre 2025

Date limite de paiement : 10 novembre 2025

Parution des horaires prévisionnels : à partir de 20 novembre 2025

Date limite d'envoi des musiques : 25 novembre 2025

Les feuilles de contenu de programme doivent être mises à jour sur le site de la CSNPA

Le règlement peut se faire **soit par virement**,

Coordonnées Bancaire du Club en pièce jointe (merci de nous envoyer un justificatif par mail)

soit par chèque établi à l'ordre du "club de patinage artistique de limoges » ADRESSE /

Club de Patinage Artistique de limoges 2 bd des petits carmes 87000 limoges

En cas d'absence, les droits d'inscriptions resteront acquis au Club de patinage artistique de Limoges

- Les compétiteurs s'engagent à respecter les horaires et devront être présents **à la patinoire 45 minutes avant le début des épreuves, ce temps d'avance peut être maintenu dans le déroulé de la compétition**. Le club organisateur assurera un accueil à l'entrée de la compétition. Les patineurs participants et les officiels sont invités à se faire enregistrer dès leur arrivée sur le site.

- Pour que les inscriptions soient considérées complètes, les clubs doivent **remplir avec précision les formulaires joints** au présent règlement et **indiquer clairement le nom, prénom et coordonnées** du correspondant chargé des inscriptions dans leur association. Les bulletins d'inscriptions devront être transmis par mail à l'adresse indiquée **avant la date limite d'inscription**.

- Les **musiques** devront être envoyées à l'avance par **e-mail au format MP3** en pièce jointe ou à l'aide d'un lien de téléchargement pour plusieurs fichiers (Ex : wetransfer) aux mêmes adresses ; le sujet de cet e-mail doit être au format : *Les musiques en format mp3 devront être enregistrées sous le format suivant :*

« Catégorie - Sexe - Nom & Prénom – type de programme : Programme libre/programme de création » Ex : Poussin M DUMAS Alexandre PL

Néanmoins le patineur devra prévoir une clé USB avec la seule musique de son programme.

- Les forfaits sont à signaler dès leur connaissance au club organisateur par mail. Ce dernier se réserve le droit de prolonger la date limite d'inscription, au cas par cas, afin d'atteindre la complétude des inscriptions.

- Les droits versés restent définitivement acquis au club organisateur. **Aucun remboursement** ne sera effectué en cas de forfait (y compris sur présentation d'un certificat médical).

- Les clubs s'attacheront à tenir à jour les feuilles de contenus de programmes de leurs patineurs en saisissant les éléments sur le site de la CSNPA

- La publication des horaires prévisionnels, le tirage au sort, la diffusion des résultats se feront aux dates indiquées sur le présent announcement (sauf cas de force majeure).

- Le club organisateur ou les organisateurs de la compétition **déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages** survenus à l'encontre des patineurs ou officiels les accompagnants. Les patineurs, leurs familles et les encadrants assument tout risque de préjudice moral ou corporel en rapport avec la compétition et **renoncent à engager toute poursuite à l'encontre du club organisateur ou de ses dirigeants**.

- Le club organisateur ne prend en charge aucun frais de déplacement, d'hébergement ou de restauration concernant les patineurs inscrits et leurs accompagnants.

➤ **Vous trouverez à la patinoire une buvette et une restauration rapide chaude et froide.**

- L'acceptation du présent règlement autorise le club organisateur ou l'un de ses partenaires à des prises de vues des patineurs (photo ou vidéo) et à leur diffusion sur tout type de média (diaporama, site internet du club organisateur, réseaux sociaux du club organisateur, presse, ...)

En espérant avoir le plaisir de vous recevoir très prochainement, recevez nos salutations les plus sportives.